

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Entre les soussignés : Le Prestataire :CADC prestataire de services équins , dont le siège social est situé au 2 le pontreau 85320 La Couture, représenté par Alvez da Cruz Cédrine en sa qualité de gérante.
Le/les Clients : _____

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire s'engage à fournir au client les services suivants :_____.

Article 2 : Engagements du prestataire

Le prestataire s'engage à :

- Réaliser la prestation conformément aux spécifications convenues avec le client.
- Le tenir informé chaque semaine des disponibilités de créneau pour la prise de séance.
- Le tenir informé en cas de changement concernant sa prise de rendez liée à un empêchement.
- Respecter les horaires convenus.

Article 3 : Engagements du Client

Le client s'engage à :

- Respecter ses engagements après la prise de rendez vous.
 - Prévenir en cas d'annulation du rendez au moins 48 h avant ce dernier sous peine de se voir facturer la séance.
- (Conditions d'annulation : Intempéries, maladie cheval / humain, rendez vous médical).
- Respecter les horaires convenus.

Article 4 : Prix et modalités de paiement

Le prix des services rendus par le Prestataire est fixé à _____ € TTC pour la prestation _____.

Le paiement sera effectué selon les modalités suivantes : Chèque,espèce ou virement avant la première séance .

Facilité de paiement en 2 fois maximum. (Paiement de la 2e partie avant la moitié de la prestation).

Exemple : carte de 10 séances, il faut payer la 2e partie avant la 5e séance).

La prestation choisi (carte / séance - particulier ou collectif, cavaliers ou meneur) ne sera pas remboursé, quelque-soit la raison.

En revanche vous pourrez utiliser votre crédit pour une autre prestation de ma carte.

Article 5 : Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentielles les informations échangées dans le cadre de ce contrat.

Article 6 : Durée et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Il pourra être résilié par l'une ou l'autre partie sans préavis.

En cas de résiliation de la part des clients aucun remboursement ne sera effectué .

En cas de résiliation de la part du prestataire le remboursement du reste de la prestation sera restituée.

En cas de cessation d'activité aucun remboursement ne pourra être effectué.

Fait à

signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Pour le Prestataire

Pour les Clients